



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEC 3-1

**RECTORAT
Direction des examens et concours (DEC)**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 modifié relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premiers et seconds degrés ;

Vu l'arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré ;

Vu la circulaire du 9 mars 2026 MENH2607093C relative aux modalités d'organisation du test d'aptitude de sauvetage aquatique, publiée au Bulletin officiel du 16 avril 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une session de test de sauvetage aquatique permettant l'obtention de la qualification au sauvetage aquatique est organisée au titre de l'année 2026 dans l'académie de Nantes.

ARTICLE 2

Le registre d'inscription est ouvert du mardi 19 mai au lundi 25 mai 2026.

ARTICLE 3

Les inscriptions 2026 s'effectuent via le formulaire en ligne dédié, accessible sur le site de l'académie de Nantes (<http://www.ac-nantes.fr>, rubrique « Concours/Métiers/RH », « Certifications des enseignants », « Attestation de qualification au sauvetage aquatique »).

Les confirmations d'inscription, accompagnées des pièces justificatives demandées, devront être adressées par courriel à dec.concours.certif@ac-nantes.fr pour le vendredi 29 mai 2026.

ARTICLE 4

Le test de sauvetage aquatique se déroulera le jeudi 11 juin 2026.

ARTICLE 5

Le jury académique chargé d'apprécier le test d'aptitude de sauvetage aquatique permettant l'obtention de la qualification au sauvetage aquatique - session 2026 est constitué comme suit :

Président : Monsieur Stéphane GAUTHIER, IA-IPR EPS – Rectorat de l'Académie de Nantes

Membres : Madame Marine CHOULAN, professeur agrégé EPS – Université de Nantes (STAPS)

Madame Romane PEYRACHON, professeur agrégé EPS – Université de Nantes (STAPS)

Monsieur Christopher VETTORI, professeur agrégé EPS – Université de Nantes (STAPS)

ARTICLE 6

Le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 18 mai 2026.

*Pour la Rectrice et par délégation,
le Directeur des Examens et Concours*

Jean-Eudes AYMER